DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze Commune de LOUPLANDE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 09/09/2025 Date d'affichage Nombre de membres en exercice = 15 Présents à l'ouverture de la séance = 13 Votants la présente délibération = 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

<u>Etaient présents</u>: Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORIOT, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absente excusée : Claudette GARNIER (pouvoir donné à Dominique LELOUP)

<u>Absent non excusé</u>: Rénald FRAIPONT <u>Secrétaire de séance</u>: Madame Suzy DIEUL

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 15.09.2025-2

2°) Local Maga Diffusion 2 route de la Suze :

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité :

- Décide d'accepter la convention pour une mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une étude de faisabilité « **requalification de l'ilot MAGA Diffusion** » émise par la Société AMENAO dont le montant s'élève à 11 325 € HT.
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire afin de signer tout document afférent à cette mission

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le

et de l'affichage en lieu public le 22 septembre 2025

pour copie conforme Louplande, le 22 septembre 2025 Suivent les signatures au registre Le Maire,

